

OPTIMAX^{MD}

GUIDE DU PRODUIT

**Assurance vie
permanente avec
participation**

L'avenir commence
dès aujourd'hui



FAITS SAILLANTS

Options de primes

Optimax 100
Optimax 20 primes

Options de protection

Vie unique
Vie conjointe payable au premier ou au deuxième décès (2 assurés)

Avenant de bonifications d'assurance libérée

Compte de placement exempté

Option à intérêt quotidien
Options à intérêt garanti
Options indicielles de placement

Options de participation

Comptant
Bonifications d'assurance libérée
Réduction de la prime
Compte de placement exempté
Supplément de protection plus bonifications d'assurance libérée –
Garantie 10 ans ou Garantie à vie

Gamme complète de garanties complémentaires

Exonération des primes (exonération en cas d'invalidité)
Exonération en cas de décès ou d'invalidité du payeur
(exonération pour enfants)
Assurabilité garantie
Décès et mutilation accidentels
Protection vie pour enfants
Protection maladies graves pour enfants

Avenants

Régimes de la Série Solution
(assurance temporaire et assurance permanente)
Régimes SécuriMax (maladies graves)

TABLE DES MATIÈRES

Choix de primes.....	1
Âges d'établissement.....	1
Protection de base minimale.....	1
Paliers de primes.....	2
Protection d'assurance vie conjointe (2 assurés)	2
Taux pour non-fumeurs	2
Situation fiscale.....	2
Police pour enfants.....	3
Frais d'administration.....	3
Mode de paiement.....	3
Avenant de bonifications d'assurance libérée.....	4
Compte de placement exempté	5
Dépôt minimal.....	5
Dépôt maximal.....	5
Options de placement	6
Options indicielles de placement.....	6
Détails des options indicielles de placement	7
Faire le bon choix... Compte de placement exempté ou Avenant de bonifications d'assurance libérée.....	13
Taux d'intérêt minimal.....	14
Taxe sur les primes.....	14
Participations	14
Options de participation	15
Supplément de protection maximal	
Garantie relative au Supplément de protection	
Option de garantie à vie	
Transformation.....	17
Prime abrégée	17
Avenants	17
Garanties complémentaires.....	18
Exonération des primes	
Exonération en cas de décès ou d'invalidité du payeur	
Assurabilité garantie	
Décès et mutilation accidentels	
Protection vie pour enfants	
Protection maladies graves pour enfants	
Divers	20
Avance sur police	
Prestation Accès capital	



Choix de primes

Optimax 100 – Les primes sont payables jusqu'à l'âge de 100 ans, puis la protection est entièrement libérée du paiement des primes.

Optimax 20 primes – Les primes sont payables pendant 20 ans, puis la protection est entièrement libérée du paiement des primes la vie durant.

Âges d'établissement

Optimax 100	0 à 85 ans (âge au plus proche anniversaire)
Optimax 20 primes	0 à 70 ans (âge au plus proche anniversaire)

Protection de base minimale

Âge	Protection de base
0 à 17 ans	5 000 \$
18 à 64 ans	15 000 \$
65 ans et plus	10 000 \$

Ou prime mensuelle par système de prélèvements automatiques (SPA) de 75 \$, à l'exclusion des frais d'administration, des surprimes ou des avenants.

LE FILET DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE ABORDABLE QUI VOUS PERMET DE VIVRE PLEINEMENT

Paliers de primes

Il n'y a aucun palier de taux de primes pour ce produit.

Protection d'assurance vie conjointe (2 assurés)

Cette protection est offerte sur la base d'une assurance vie conjointe payable au premier ou au deuxième décès. L'assurance vie conjointe payable au premier décès comporte des options d'assurance pour le survivant et un droit de transformation qui procure au survivant une assurance après le premier décès.

Taux pour non-fumeurs

Pour être admissible à des taux pour non-fumeurs, la personne à assurer ne doit pas avoir fait usage de produits du tabac ou de la nicotine (y compris la marijuana) sous quelque forme que ce soit au cours des 12 mois qui précèdent la date de la proposition.

Situation fiscale

Conformément à la législation fiscale courante, Optimax est un contrat d'assurance vie exempté de l'impôt. Les placements dans le compte de placement exempté font partie intégrante de la protection d'assurance, se capitalisent à l'abri de l'impôt et sont versés libres d'impôt au décès.



Police pour enfants

À l'âge de 18 ans, si l'assuré présente un formulaire de déclaration à l'effet qu'il n'a pas fait usage de produits du tabac ou de la nicotine (y compris la marijuana) au cours des 12 mois précédents, il se verra accorder un rabais.

Frais d'administration

Les frais d'administration annuels sont de 60 \$.

Mode de paiement

Les paiements sont acceptés sur une base mensuelle par système de prélèvements automatiques (SPA) ou par facturation sur une base annuelle.

L'AVENIR COMMENCE DÈS **AUJOURD'HUI**

Avenant de bonifications d'assurance libérée

L'Avenant de bonifications d'assurance libérée conviendra aux clients intéressés par une accumulation plus importante à l'abri de l'impôt, une protection accrue d'assurance ou une option de prime abrégée plus hâtive. Cette option est offerte uniquement aux clients qui ont choisi les Bonifications d'assurance libérée ou le Supplément de protection avec excédent affecté sous forme de bonifications d'assurance libérée.

Les dépôts supplémentaires effectués par le biais de l'Avenant de bonifications d'assurance libérée permettent de souscrire des bonifications d'assurance libérée avec participation à l'anniversaire de police. Ils serviront à deux fins dans la police selon l'option de participation : 1) si l'option de participation est la bonification d'assurance libérée, alors le titulaire de police verra la prestation au décès totale et la valeur de rachat totale s'accroître à la suite du dépôt supplémentaire; 2) si l'option de participation est le Supplément de protection plus bonifications d'assurance libérée, il n'y aura pas d'augmentation immédiate de la prestation au décès, mais la valeur de rachat totale augmentera par suite du dépôt supplémentaire. Ledit dépôt servira à la souscription de bonifications d'assurance libérée qui remplaceront l'assurance temporaire annuelle. En accélérant le remplacement de l'assurance temporaire annuelle, le titulaire de police profitera plus rapidement des avantages d'une prestation au décès croissante et de valeurs de rachat totales plus élevées.

- L'augmentation des dépôts à l'Avenant de bonifications d'assurance libérée ou l'ajout de cet avenant après l'établissement peut être assujéti à une appréciation des risques.
- La société pourrait exiger une appréciation des risques supplémentaire si la souscription de bonifications d'assurance libérée excède les limites aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- Cette option n'est offerte que dans le cas de polices établies selon un risque standard.

Dépôt minimal : 15 \$ par mois; 180 \$ par année

Dépôt maximal : l'Empire Vie déterminera le dépôt maximal disponible au cours de toute année donnée. Ces limites seront calculées afin d'assurer que la police conservera sa situation d'exemption en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les polices sur une base de paiement mensuel des primes accumuleront et se verront créditer de l'intérêt quotidien jusqu'à l'anniversaire de police chaque année, lors de l'achat des bonifications d'assurance libérée. L'Empire Vie déduit une taxe sur les primes de 2 % sur les dépôts, de même qu'une charge supplémentaire de 5 % lors de l'achat de bonifications d'assurance libérée.



Compte de placement exempté

Grâce à Optimax, les participations et les dépôts supplémentaires peuvent être investis dans le compte de placement exempté. Les gains sur les placements dans le compte de placement exempté se capitalisent à l'abri de l'impôt et peuvent servir à payer la protection d'assurance vie avec des dollars avant impôt. Au décès, la valeur capitalisée des placements dans ce compte fait partie intégrante de la prestation d'assurance payable au décès et est versée entièrement libre d'impôt* au bénéficiaire.

Les retraits effectués avant le décès (sauf ceux qui servent à payer les protections d'assurance, les garanties complémentaires et les avenants) s'ajoutent aux revenus du client pour l'année du retrait et sont imposés en conséquence.

Conformément à la réglementation fiscale courante, étant donné que le compte de placement exempté fait partie intégrante de la protection d'assurance vie de la police, la valeur capitalisée de ce compte est comprise dans la prestation au décès aux fins du calcul de la garantie offerte par Assuris. Pour plus de détails au sujet d'Assuris, veuillez visiter le site Internet www.assuris.ca.

* En fonction de l'interprétation de la législation fiscale courante (juin 2015)

Dépôt minimal

15 \$	par mois
180 \$	par année, par dépôt supplémentaire ou unique

Dépôt maximal

Selon la protection totale d'assurance et d'autres facteurs, le gouvernement limite le montant des sommes et des revenus qui peuvent se capitaliser à l'abri de l'impôt dans le compte de placement exempté.

Les illustrations pour Optimax fournissent des estimations du maximum annuel qu'il est possible de capitaliser dans le compte de placement exempté tout en conservant la situation d'exemption du contrat. Ce maximum doit être utilisé pour déterminer le dépôt maximal de la première année de contrat.

SOLIDE GESTION DES FONDS, RENDEMENT CONSTANT ET DIVERSITÉ

Options de placement

Chaque dépôt peut être affecté à l'une des options suivantes :

- Option à intérêt quotidien
- Options à intérêt garanti (OIG) pour des périodes de placement de 1, 2, 3, 4, 5 et 10 ans. L'intérêt pour une OIG est acquis quotidiennement et se capitalise jusqu'à la date de réinvestissement. Le taux d'intérêt applicable au dépôt dans une OIG est établi à la date du dépôt et est garanti pour la durée du placement. Les OIG peuvent faire l'objet de frais de rachat anticipé si elles sont encaissées avant la fin de la période de placement.

Options indicielles de placement

- Option indicielle d'actions canadiennes
- Option indicielle d'obligations canadiennes
- Option indicielle d'actions américaines
- Option indicielle d'actions américaines croissance et technologie
- Option indicielle d'actions européennes
- Option indicielle d'actions eurasiennes
- Option indicielle d'actions japonaises
- Option indicielle du Fonds équilibré*
- Option indicielle du Fonds de dividendes*
- Option indicielle du Fonds d'actions de petites sociétés*
- Option indicielle du Fonds de revenu*
- Option indicielle du Fonds de valeur américaine*
- Option indicielle du Fonds de répartition de l'actif*
- Option indicielle du Fonds d'actions Élite*
- Option indicielle du Fonds d'obligations*
- Option indicielle du Fonds d'actions mondial*
- Option indicielle du Fonds de portefeuille conservateur*
- Option indicielle du Fonds de portefeuille équilibré*
- Option indicielle du Fonds de portefeuille de croissance modérée*
- Option indicielle du Fonds de portefeuille de croissance*
- Option indicielle du Fonds de portefeuille de croissance dynamique*



Détails des options indicielles de placement

Option indicielle d'actions américaines

L'Option indicielle d'actions américaines offre aux investisseurs la possibilité de participer à la croissance de l'économie américaine. Cette option simule le rendement de l'indice composé S&P 500¹.

Option indicielle d'actions américaines croissance et technologie

L'Option indicielle d'actions américaines croissance et technologie offre aux investisseurs une exposition au marché boursier Nasdaq aux États-Unis. Cette option simule le rendement de l'indice composé Nasdaq 100².

Option indicielle d'obligations canadiennes

L'Option indicielle d'obligations canadiennes offre aux investisseurs une exposition au rendement dégagé par le marché obligataire canadien. Cette option simule le rendement de l'indice obligataire universel DEX³.

Option indicielle d'actions canadiennes

L'Option indicielle d'actions canadiennes offre aux investisseurs une exposition aux plus grandes sociétés canadiennes dont les titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Cette option simule le rendement de l'indice composé S&P/TSX⁴.

Option indicielle d'actions eurasiennes

L'Option indicielle d'actions eurasiennes offre aux investisseurs la possibilité de diversifier internationalement leur portefeuille d'actions en participant à des marchés boursiers à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Cette option simule le rendement d'un assortiment des principaux indices boursiers, en l'occurrence en Europe (Indice Dow Jones Euro Stoxx 50⁵), au Japon (Indice Nikkei 225⁶), au Royaume-Uni (Indice FTSE 100⁷), à Hong Kong (Indice Hang Seng⁸), ainsi qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande (Indice S&P/ASX 200⁹).

Option indicielle d'actions européennes

L'Option indicielle d'actions européennes offre aux investisseurs la possibilité de participer à la croissance des principales économies européennes faisant partie de l'Union monétaire européenne. Cette option simule le rendement de l'indice composé Dow Jones Euro Stoxx 50¹⁰.

Option indicielle d'actions japonaises

L'Option indicielle d'actions japonaises offre aux investisseurs une exposition au marché boursier japonais. Cette option simule le rendement de l'indice composé Nikkei 225¹¹.

Option indicielle du Fonds d'actions Élite*

Le taux de rendement est fonction du rendement net du Fonds d'actions Élite de l'Empire Vie – Cat. A, moins des frais pour l'impôt sur le revenu de placements. Ce fonds investit principalement dans le marché des actions à forte capitalisation de sociétés canadiennes.

Option indicielle du Fonds d'actions mondial*

Le taux de rendement est fonction du rendement net du Fonds d'actions mondial de l'Empire Vie – Cat. A, moins des frais pour l'impôt sur le revenu de placements. Ce fonds investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes et américaines à forte et à moyenne capitalisations et dans des unités du Fonds d'actions étrangères de l'Empire Vie.

Option indicielle du Fonds de répartition de l'actif*

Le taux de rendement est fonction du rendement net du Fonds de répartition de l'actif de l'Empire Vie – Cat. A, moins des frais pour l'impôt sur le revenu de placements. Ce fonds investit dans une combinaison d'instruments du marché monétaire canadien, d'actions canadiennes et de titres à revenu fixe canadiens. Les titres dans chaque catégorie d'actifs peuvent en tout temps varier dans une fourchette de 0 % à 100 % en fonction de la conjoncture économique et des conditions du marché.



Option indicielle du Fonds d'obligations*

Le taux de rendement est fonction du rendement net du Fonds d'obligations de l'Empire Vie – Cat. A, moins des frais pour l'impôt sur le revenu de placements. Ce fonds investit dans des titres à revenu fixe émis et garantis par des sociétés et des gouvernements canadiens. Les placements sont principalement composés d'obligations gouvernementales et d'obligations de sociétés de grande qualité, cotées « BBB » ou mieux.

Option indicielle du Fonds de dividendes*

Le taux de rendement est fonction du rendement net du Fonds de dividendes de l'Empire Vie – Cat. A, moins des frais pour l'impôt sur le revenu de placements. Ce fonds investit en majeure partie dans des actions, dans une proportion de 80 % à 100 % du total de ses actifs. Il s'agit principalement d'actions de sociétés canadiennes à forte et à moyenne capitalisations.

Option indicielle du Fonds d'actions de petites sociétés*

Le taux de rendement est fonction du rendement net du Fonds d'actions de petites sociétés de l'Empire Vie – Cat. A, moins des frais pour l'impôt sur le revenu de placements. Ce fonds investit en majeure partie dans des actions, dans une proportion de 75 % à 100 % du total de ses actifs. Il s'agit principalement d'actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisations.

Option indicielle du Fonds de revenu*

Le taux de rendement est fonction du rendement net du Fonds de revenu de l'Empire Vie – Cat. A, moins des frais pour l'impôt sur le revenu de placements. Ce fonds investit principalement dans des obligations de sociétés canadiennes et dans certaines obligations gouvernementales, cotées « BBB » ou mieux.

Option indicielle du Fonds de valeur américaine*

Le taux de rendement est fonction du rendement net du Fonds de valeur américaine de l'Empire Vie – Cat. A, moins des frais pour l'impôt sur le revenu de placements. Ce fonds investit la majeure partie de ses actifs dans des actions américaines, principalement dans des sociétés à forte et à moyenne capitalisations.

VOTRE PROTECTION, VOTRE ÉPARGNE, VOTRE CROISSANCE, **VOTRE FAÇON DE FAIRE**

Option indicielle du Fonds équilibré*

Le taux de rendement est fonction du rendement net du Fonds équilibré de l'Empire Vie – Cat. A, moins des frais pour l'impôt sur le revenu de placements. Ce fonds investit dans une combinaison stratégique d'instruments du marché monétaire, de titres à revenu fixe et d'actions. Les placements en actions et en titres à revenu fixe composent de 40 % à 60 % de la valeur du portefeuille.

Options indicielles liées aux fonds de portefeuille de l'Empire Vie

L'Empire Vie offre cinq options indicielles différentes liées à ses fonds de portefeuille, qui permettent de faire des placements sensés en réunissant au sein d'un seul investissement une composition stratégique de fonds distincts soigneusement sélectionnés. Investir dans les options indicielles permet à vos clients d'acquérir des positions dans diverses catégories d'actifs comme les titres à revenu fixe et les actions, ainsi que dans plusieurs des plus grandes économies mondiales, y compris le Canada, les États-Unis et les marchés internationaux, le tout grâce à un seul et même fonds. Les fonds distincts qui composent nos fonds de portefeuille sont gérés par l'Empire Vie ainsi que par Alliance Bernstein et; vos clients peuvent donc s'attendre au même rendement solide et constant que celui de tous nos autres fonds.

Fonds de portefeuille conservateur*

L'objectif de ce fonds est de procurer une croissance stable à long terme en mettant l'accent sur la préservation du capital. Il convient aux investisseurs ayant un horizon temporel de placement à moyen et à long termes et prêts à accepter une certaine fluctuation dans la valeur de leur capital.

Fonds de portefeuille équilibré*

L'objectif de ce fonds est de procurer un équilibre entre un niveau de revenu élevé et une croissance du capital. Il est destiné aux investisseurs ayant un horizon temporel de placement de moyen à long termes et prêts à accepter des fluctuations modérées dans la valeur de leur capital.

Fonds de portefeuille de croissance modérée*

L'objectif de ce fonds est de procurer une croissance à long terme, avec l'accent mis sur l'appréciation du capital, tout en fournissant un certain revenu. Il convient aux investisseurs ayant un horizon temporel de placement à long terme et prêts à accepter des fluctuations dans la valeur de leur capital.

Fonds de portefeuille de croissance*

L'objectif de ce fonds est de procurer une croissance à long terme par le biais d'une appréciation du capital avec une certaine attention portée à la production de revenu. Il convient aux investisseurs ayant un horizon temporel de placement à long terme et prêts à accepter d'amples fluctuations dans la valeur de leur capital.

Fonds de portefeuille de croissance dynamique*

L'objectif de ce fonds est de procurer une croissance à long terme et une appréciation du capital. Il convient aux investisseurs ayant un horizon temporel de placement à long terme et prêts à accepter des fluctuations considérables de la valeur de leur capital.

¹ Marque de commerce de McGraw-Hill Companies Inc.

² Marque de commerce de The Nasdaq Stock Market

³ DEX est une marque de commerce de TSX Inc.

⁴ "S&P" est une marque de commerce détenue par The McGraw-Hill Companies, Inc. et "TSX" est une marque de commerce détenue par TMX Group Inc.

⁵ Marque de commerce de Dow Jones & Company, Inc.

⁶ Marque de commerce de Nihon Keizai Shimbun, Inc.

⁷ Marque de commerce de FTSE International 2000

⁸ Marque de commerce de HSI Services Ltd.

⁹ Marque de commerce de Australian Stock Exchange

¹⁰ Marque de commerce de Dow Jones & Company, Inc.

¹¹ Marque de commerce de Nihon Keizai Shimbun, Inc.

OPTIMAX n'est pas parrainé, autorisé, vendu ou encouragé par ces sociétés.

* Pour une description plus complète des stratégies et des politiques de placement des fonds distincts sous-jacents, veuillez consulter l'Aperçu des fonds. Bien que les options indicielles d'Optimax, basées sur le rendement d'un ou de plusieurs indices externes, ne soient pas gérées de façon active, leur gestion entraîne certains coûts. Les coûts de gestion garantis de ces options indicielles s'élèvent à 3 %.





Faire le bon choix... Compte de placement exempté ou Avenant de bonifications d'assurance libérée?

Avec Optimax, votre client peut choisir l'option qui l'aidera à atteindre ses objectifs financiers. Voici un bref aperçu de l'option privilégiée selon différents objectifs :

Objectif	Compte de placement exempté	Avenant de bonifications d'assurance libérée
Accumulation de richesse avec report d'impôt – avec un horizon temporel de 10 à 20 ans avant d'accéder aux valeurs de rachat	✓	
Accumulation de richesse avec report d'impôt – avec un horizon temporel de 20 ans et plus avant d'accéder aux valeurs de rachat		✓
Prestation au décès croissante pour répondre à un besoin d'assurance croissant		✓
Risque de placement plus élevé et rendements potentiellement plus élevés	✓	
Décisions de placement prises par l'assureur en fonction d'un objectif de croissance à long terme et de la préservation du capital		✓

LES PARTICIPATIONS, LA FORCE MOTRICE D'OPTIMAX

Taux d'intérêt minimal

Le taux d'intérêt annuel réel applicable à un dépôt dans une OIG est établi à la date du dépôt et garanti pour la durée du placement; ce taux ne peut être inférieur à 90 % du taux de rendement courant des obligations du gouvernement du Canada pour la même période de placement, moins 1,75 %.

Il peut y avoir un rajustement d'intérêt (RI) dans une OIG si elle est encaissée avant son échéance.

Les sommes rachetées d'une OIG afin de payer les primes ne sont pas assujetties à un rajustement d'intérêt.

Taxe sur les primes

La taxe de 2 % sur les primes* est déduite des dépôts au compte de placement exempté. Cette taxe est intégrée aux primes ordinaires des polices.

* Pour l'ensemble du Canada, selon la pratique courante de l'Empire Vie, sous réserve de modification.

Participations

Chaque année, l'Empire Vie détermine si elle déclarera des participations et, s'il y a lieu, le montant à distribuer aux titulaires de polices avec participation. Le barème de participation courant d'un produit détermine le montant des participations pouvant être distribué à chaque titulaire de police à l'anniversaire de contrat. Les barèmes de participation ne sont pas garantis et peuvent être modifiés en fonction des frais d'exploitation, du rendement des placements et du coût de versement des prestations au décès. Notre barème de participation est garanti de ne jamais être inférieur à zéro. Toute participation, une fois déclarée, ne peut être reprise.

Les participations dans Optimax sont calculées pour chaque assuré en fonction de l'âge, du sexe, de l'usage du tabac, de la durée de la police et du montant d'assurance. Les participations sont exprimées en terme de pourcentage sur 1 000.



Options de participation

1. Comptant

Les participations sont versées directement au titulaire de police ou transférées dans un Programme de placement Élite XL existant.

2. Compte de placement exempté

Les participations peuvent être investies dans n'importe laquelle des options de placement du compte de placement exempté, soit l'Option à intérêt quotidien, les Options à intérêt garanti pour des périodes de placement de 1, 2, 3, 4, 5 et 10 ans, ainsi que les 21 options indicelles de placement.

3. Réduction de la prime

Les participations servent à réduire ou à payer la prime annuelle suivante exigible pour la police. Si les participations sont supérieures à la prime annuelle exigible, l'excédent est crédité à l'Option à intérêt quotidien du compte de placement exempté, à moins d'indication contraire.

4. Bonifications d'assurance libérée

Les participations servent à souscrire de l'assurance supplémentaire libérée avec participation sur la tête de l'assuré. Les bonifications d'assurance libérée génèrent des participations qui peuvent faire augmenter rapidement la protection d'assurance, ainsi que les valeurs de rachat de la police. Les valeurs des bonifications d'assurance libérée se capitalisent avec un report d'impôt, à moins qu'elles ne soient rachetées.

5. Supplément de protection plus bonifications d'assurance libérée

Les participations servent à souscrire des bonifications d'assurance temporaire de un an avec participation qui s'ajoutent au capital assuré de base. Tout excédent de participations sert à souscrire des bonifications d'assurance libérée avec participation qui s'ajoutent également au capital assuré de base. Tant que les participations sont suffisantes, le montant des bonifications d'assurance temporaire d'un an courantes, augmentées de tous les montants de bonifications d'assurance libérée souscrits jusqu'ici, correspond au montant initial choisi de bonifications d'assurance temporaire.

OPTION DE GARANTIE A VIE – LA PRESTATION AU DÉCÈS NE DIMINUERA JAMAIS, LES PRIMES N'AUGMENTERONT JAMAIS

Supplément de protection maximal

- Les titulaires de polices peuvent sélectionner tout montant de Supplément de protection, jusqu'à concurrence du maximal.
- Le Supplément de protection maximal est fonction de l'âge, du sexe, de l'usage du tabac et de la protection de base de l'assuré visé.

Garantie relative au Supplément de protection

Lorsque vous choisissez l'option de participation Supplément de protection plus bonifications d'assurance libérée, vous recevez une garantie de 10 ans sur la protection initiale du Supplément de protection. Cette garantie stipule que, pour la période initiale de 10 ans, le Supplément de protection plus bonifications d'assurance libérée correspondra à la bonification d'assurance temporaire initiale. Après 10 ans, la protection peut être rajustée à la baisse s'il y a des changements dans le barème de participation de la société.

Option de garantie à vie

Il s'agit d'une garantie à vie à l'effet que le Supplément de protection plus bonifications d'assurance libérée correspondra toujours à la protection initiale de la bonification d'assurance temporaire. Pour que cette garantie se poursuive, l'option de participation doit demeurer le Supplément de protection plus bonifications d'assurance libérée. De plus, il ne doit y avoir eu aucun rachat partiel des bonifications d'assurance libérée au comptant, sous forme d'avance ou pour payer les primes, de même qu'aucun changement du capital assuré de base d'Optimax pour l'assuré.



Transformation

- La protection liée aux bonifications d'assurance temporaire du Supplément de protection est transformable en une assurance vie permanente*. Dans ce cas, le titulaire doit choisir une option de participation disponible autre que le Supplément de protection plus bonifications d'assurance libérée, à moins de fournir une preuve d'assurabilité satisfaisante.
- La transformation est permise jusqu'à l'âge de 75 ans.

* Les produits d'assurance vie permanente admissibles à la transformation sont présentement Solution 100, Trilogie avec CDA nivelé ou TRA 85 et Optimax.

Prime abrégée

Lorsque les primes ont été payées pendant un certain nombre d'années, les titulaires de polices peuvent être en mesure de payer leurs primes à même les participations courantes et le rachat de certaines valeurs accumulées dans leur police. Comme les participations ne sont pas garanties, l'option de la prime abrégée n'est pas garantie non plus. Le rachat d'une partie de la valeur capitalisée peut avoir des répercussions fiscales.

Avenants

- Solution 10, Solution 20, Solution 100
- SécuriMax 10, SécuriMax 75 ou SécuriMax 100
- Avenant pour conjoint – régimes Solution ou SécuriMax

LA GARANTIE D'EXONÉRATION DES PRIMES **S'APPLIQUE AUTOMATIQUEMENT** À L'AVENANT DE BONIFICATIONS D'ASSURANCE LIBÉRÉE ET AUX DÉPÔTS AU COMPTE DE PLACEMENT EXEMPTÉ

Garanties complémentaires

Exonération des primes

- Âges d'établissement de 16 à 55 ans
- Si sélectionnée, cette garantie doit être ajoutée à tous les avenants et à toutes les garanties complémentaires.
- Les dépôts au compte de placement exempté ou à l'Avenant de bonifications d'assurance libérée sont compris dans l'exonération des primes.

Exonération en cas de décès ou d'invalidité du payeur

- Enfant : âges d'établissement de 0 à 15 ans; Payeur : âges d'établissement de 16 à 45 ans
- Si sélectionnée, cette garantie doit être ajoutée à tous les avenants et à toutes les garanties complémentaires.

Assurabilité garantie

- Âges d'établissement de 0 à 40 ans
- Minimum de 5 000 \$; le maximum est le moindre des deux montants suivants : 50 000 \$ et le capital assuré total*

Décès et mutilation accidentels

- Âges d'établissement de 16 à 55 ans
- Minimum de 5 000 \$; le maximum est le moindre des deux montants suivants : 250 000 \$ et le capital assuré total*



Protection vie pour enfants

- Âges d'établissement de 15 jours à 17 ans
- Minimum de 1 000 \$; maximum 25 000 \$

Protection maladies graves pour enfants

- Avenant couvrant tous les enfants admissibles d'une même famille jusqu'à concurrence de 50 000 \$
- Protection contre 15 maladies graves

* Le capital assuré total comprend tout Supplément de protection (si sélectionné).

UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES **STYLES DE VIE** LES PLUS EXIGEANTS

Divers

Avance sur police

Le titulaire peut obtenir une avance sur police auprès de l'Empire Vie contre la valeur de rachat, conformément aux dispositions de la police. Les avances en suspens réduisent la valeur de rachat et la prestation au décès d'une police. L'intérêt sur l'avance est fonction du taux variable pour les avances sur polices déterminé par l'Empire Vie.

Prestation Accès capital

Si l'assuré devient totalement invalide, il peut demander de recevoir la totalité ou une partie de la valeur du compte de placement exempté.

Le diagnostic d'invalidité totale se définit comme étant l'une ou plusieurs des conditions suivantes :

1. diagnostic d'un état d'invalidité qui empêche l'assuré d'accomplir les tâches essentielles liées à sa profession habituelle
2. diagnostic de toute maladie grave définie au contrat

Les prestations payables conformément à la clause Prestation Accès capital peuvent être assujetties à l'impôt, conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), et des modifications connexes, à la date de versement du paiement.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) offre des produits individuels et collectifs concurrentiels d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite afin de vous aider à bâtir votre patrimoine et à protéger votre sécurité financière.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada¹ et jouit de la cote A (Excellent) attribuée par la firme A.M. Best². Notre vision est d'être reconnue pour notre approche simplifiée en affaires et notre touche personnalisée.

¹ Source : *The Globe and Mail Report on Business*, juin 2014, selon le revenu

² Le 19 mai 2015

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.